
LVL MEDICAL GROUPE S.A.

44 Quai Charles de Gaulle
69006 LYON

Société Anonyme
au capital de 4.076.094,05 €
R.C.S. LYON 352 497 465

RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS REGLEMENTES

ASSEMBLEE GENERALE D'APPROBATION DES COMPTES
DE L'EXERCICE CLOS LE 30 SEPTEMBRE 2010

GRANT THORNTON

Commissaire aux Comptes

42 Av Georges POMPIDOU
69003 LYON
Téléphone : +33 (0) 4.72.13.11.11
Télécopie : +33 (0) 4.72.13.03.04

JOYE SA

Commissaire aux Comptes

49, cours VITTON
69006 LYON
Téléphone : +33 (0) 4.72.69.82.69
Télécopie : +33 (0) 4.78.94.02.35

LVL MEDICAL GROUPE SA.

44 Quai Charles de Gaulle
69006 LYON

Société Anonyme
au capital de 4.076.094,05 €
R.C.S. LYON 352 497 465

RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS REGLEMENTES RELEVANT DE L'ARTICLE L. 225-38 DU CODE DE COMMERCE

ASSEMBLEE GENERALE D'APPROBATION DES COMPTES
DE L'EXERCICE CLOS LE 30 SEPTEMBRE 2010

Aux actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux Comptes de votre Société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions et engagements dont nous avons été avisés ou que nous aurions découverts à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence

d'autres conventions et engagements. Il vous appartient, selon les termes de l'article R 225-31 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R 225-31 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions et engagements déjà approuvés par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS SOUMIS A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Conventions et engagements autorisés au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article L.225-40 du Code de commerce, nous avons été avisés des conventions et engagements suivants qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable du Conseil d'administration.

Les conventions et engagements nouveaux conclus au cours de l'exercice sont présentés dans le tableau I du présent rapport.

Les personnes concernées par ces conventions et engagements sont indiquées dans le tableau III du présent rapport.

CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS DEJA APPROUVES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE

Conventions et engagements approuvés au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie durant l'exercice écoulé

En application de l'article R 225-30 du Code de Commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, déjà approuvés au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Le détail de ces conventions et engagements est présenté dans le tableau II du présent rapport.


Les personnes concernées par ces conventions et engagements sont indiquées dans le tableau III du présent rapport.

Fait à Lyon, le 27 Janvier 2011

Les commissaires aux comptes



GRANT THORNTON
Membre français de Grant Thornton International
Françoise MECHIN
Commissaire aux Comptes



JOYE SA
Frédéric DUMAS
Commissaire aux Comptes

TABLEAU I – CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS AUTORISES
AU COURS DE L'EXERCICE ECOULE

*Tableau I.1 – Signature d'un pacte d'actionnaires avec JCL Finances, Malakoff
Mederic Assurances, URRPIMMEC, ULTIMAL, M. Jean-Claude LAVOREL & M.
Stanislas LAVOREL*

Il s'agit d'une convention par laquelle sont définis les droits et obligations des adhérents, liés aux actions qu'ils détiennent dans le capital de la société LVL MEDICAL GROUPE, notamment la durée de conservation des titres, les principes et restrictions liés aux transferts et engagements spécifiques des parties (partenariat, charte éthique,...)

TABLEAU II – CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS APPROUVES AU COURS D'EXERCICES ANTERIEURS DONT L'EXECUTION S'EST POURSUIVIE AU COURS DE L'EXERCICE ECOULE

Tableau II.1 – Convention de prestations de services signée avec la filiale LVL Maintenance & Logistique le 13/12/2007

Il s'agit d'une convention par laquelle la société « LVL Médical Groupe » facture à la société « LVL Maintenance & Logistique » des prestations de Direction Générale, Secrétariat Général, Communication, Marketing, Ressources Humaines, Juridiques, Qualité. »

L'évaluation de la quote-part de besoin de la filiale dans l'accès aux prestations fournies par la société LVL Médical Groupe est effectuée en fonction du poids de l'effectif de la filiale dans l'effectif total du Groupe.

Sociétés concernées	Nature de la convention	Montant en euros
LVL Maintenance & Logistique	<p>Montant H.T. inscrit dans les produits :</p> <ul style="list-style-type: none"> · Période du 1^{er} octobre 2009 au 30 septembre 2010 (CA du 12/12/2007) 	307 220 €

Tableau II.2 – Facturation à la société de prestations de services en matière commerciale, administrative et de direction

Poursuite de la convention de prestation de services et de management conclue entre la société JCL FINANCES et la société LVL Médical Groupe (le Conseil d'Administration dans sa séance du 31 janvier 2007, avait procédé à l'ajustement de la rémunération en fixant le taux global à 1.35 % du CA à compter du 1^{er} janvier 2007).

Les autres dispositions du barème de taux de ladite convention restent inchangées.

Sociétés concernées	Nature de la convention	Montant en euros
JCL FINANCES	<p>Montant H.T. inscrit dans les charges :</p> <ul style="list-style-type: none"> · Période du 1^{er} octobre 2009 au 30 septembre 2010 Taux global de rémunération : 1,35% du Chiffre d'Affaires 	2 106 107 €

Tableau II.3 – Facturation par la société de prestations de services en matière commerciale, administrative et de direction

Sociétés concernées	Nature de la convention	Montant en euros
LVL MEDICAL EST	Montant H.T. inscrit dans les produits	2 870 463 €
LVL MEDICAL CENTRE-EST	Montant H.T. inscrit dans les produits	1 452 034 €
LVL MEDICAL OUEST	Montant H.T. inscrit dans les produits	1 116 217 €
LVL MEDICAL SUD	Montant H.T. inscrit dans les produits	975 303 €
LVL MEDICAL SUD OUEST	Montant H.T. inscrit dans les produits	997 818 €
LVL MEDICAL PARIS ET NORD	Montant H.T. inscrit dans les produits	3 389 535 €
LVL MEDICAL CORSE	Montant H.T. inscrit dans les produits	96 556 €

Tableau II.4 – Domiciliation à titre gratuit des sociétés filiales au siège social de la société-mère

Sociétés domiciliées	Adresse du siège social
- LVL Maintenance et Logistique - LVL Home service	44 Quai Charles de Gaulle 69006 LYON

Tableau II.5 – Convention de facturation de frais de personnel pour la permanence téléphonique

Le conseil d'administration du 13/12/2006 a autorisé la convention suivante :

La société «LVL Home Service» accomplit par l'intermédiaire de ses salariés une mission d'accueil téléphonique permanent pour le compte de la société «LVL Médical Groupe ». En contrepartie la société «LVL Home Service » refacture à la société «LVL Médical Groupe » l'ensemble des salaires et cotisations sociales, des primes éventuelles ainsi les couts de fonctionnement.

Montant en charge chez LVL Médical Groupe pour l'exercice 2009/2010 : 96 134 €

Tableau II.6 – Convention de trésorerie

Une gestion de trésorerie centralisée des sociétés du groupe LVL MEDICAL a été mise en place.

En France et à l'étranger, les avances de trésorerie sont rémunérées au taux EONIA fin de mois.

Les charges et produits inclus dans le résultat financier de la société sont détaillés dans le tableau ci-après.

Sociétés concernées	Nature de la convention	Charges <i>en euros</i>	Produits <i>en euros</i>
LVL MEDICAL PARIS NORD	Montant inscrit en comptabilité	-	15 567 €
LVL MEDICAL SUD	Montant inscrit en comptabilité	-	15 346 €
LVL MEDICAL OUEST	Montant inscrit en comptabilité	552 €	1 588 €
LVL MEDICAL CENTRE-EST	Montant inscrit en comptabilité	2 446 €	-
LVL MEDICAL EST	Montant inscrit en comptabilité	11 511 €	-
LVL MEDICAL SUD-OUEST	Montant inscrit en comptabilité	111 €	974 €
LVL MEDICAL CORSE	Montant inscrit en comptabilité	-	456 €
LVL Home Service	Montant inscrit en comptabilité	-	4 031 €
LVL Maintenance et Logistique	Montant inscrit en comptabilité	-	96 886 €
LVL MEDICAL DEUTSCHLAND	Montant inscrit en comptabilité	-	17 862 €
LVL BETEILIGUNGSGESLLSCHAFT	Montant inscrit en comptabilité	-	5 828 €

**TABLEAU III – PERSONNES CONCERNEES PAR LES CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS
RELEVANT DE L'ARTICLE L.225-38 DU CODE DE COMMERCE**

<i>Intéressé</i>	LVL MEDICAL Groupe	J.-Claude LAVOREL	Stanislas LAVOREL	Gilbert HABY	Benjamin LAVOREL	Hugues de MOLLERAT DU JEU
<i>Qualité</i>	Société- mère Contrôle L.233-3	Président Directeur Général	Directeur Général délégué	Directeur Général délégué	Administr- ateur	Administr- ateur
JCL FINANCES		X	X			
MALAKOFF MEDERIC						X
ULTIMAL		X				
LVL BETEILIGUNG S	X	X				
LVL MEDICAL DEUTSCH.	X	X				
LVL MEDICAL SUD OUEST	X		X			
LVL HOME SERVICES	X	X	X			
LVL Maint. & Logistique	X	X	X		X	
LVL MEDICAL CENTRE-EST	X	X	X			
LVL MEDICAL CORSE	X	X	X			
LVL MEDICAL EST	X	X		X		
LVL MEDICAL OUEST	X	X				
LVL MEDICAL PARIS NORD	X		X			
LVL MEDICAL SUD	X	X				